

Compte rendu de la réunion du Conseil d'Administration de l'Office de Tourisme

Date : vendredi 15 décembre à 9h salle de réunion de la Communauté de Communes à Saint-Mamet la Salvetat

Etaient présents Mmes et M. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

M. CABANES, M. CANCHES, M. CANTOURNET, M. CHATEAU, Mme DARFEUILLE, M. GIRAUD, M. LACARRIERE, M. LAPEYRE, M. MANHES, M. MONTIN, M. PONTON, Mme RONGIER

Excusé(e)s ayant donné pouvoir :

M. BLANDINO, M. BROUSSAL, M. CASTANIER, M. ROUET, M. TURQUET

Excusé(e)s :

Mme COURET, M. FEVRIER, M. SERIEYS, M. VIEYRES

M. Manhès ouvre la réunion, présente ensuite les personnes excusées et propose de commencer l'ordre du jour.

1-Budget prévisionnel 2018

M. Manhès présente le budget prévisionnel 2018 (voir document joint)

Ce budget est présenté dans un tableau permettant de comparer le budget prévisionnel 2017 et celui de 2018. M. Manhès fait un point sur l'exercice 2017. Un bilan comptable établi jusqu'à fin novembre permet de croire que l'exercice devrait être bénéficiaire. Ce résultat permettra de consolider la trésorerie de l'Office de Tourisme. Il convient de noter toutefois, que certaines subventions sont ponctuelles et ne seront plus présentes dans le budget à prévoir en 2018.

Concernant le budget 2018 :

Les Dépenses :

La masse salariale est calculée sur la base du même nombre de salariés dans la structure. Mme Constant a démissionné en fin d'année 2017 mais son poste sera renouvelé en début d'année 2018. M. Manhès explique que Mme Bouquier démissionnaire en 2016 n'avait pas été remplacée. Concernant le poste de Mme Constant, il est nécessaire de le maintenir afin d'assurer la charge de travail et les horaires d'ouverture des différents bureaux.

Au niveau des charges de fonctionnement, la dépense augmente car les charges afférant aux différents bureaux ont été ajoutées. En effet, lors du renouvellement de la convention avec la Collectivité, il avait été évoqué que la Communauté de Communes prenne à sa charge les loyers mais aussi les charges des différents Points d'Accueil (électricité, eau...). Finalement, seuls les loyers seront pris en charge. Ainsi, en 2018, 8 263€ ont été ajoutés à la dépense de fonctionnement de l'Office de Tourisme.

Une économie est faite sur le budget promotion. Celle-ci s'explique par des tarifs d'impression et de conception de brochures qui ont diminué. De même, la ligne site internet est en baisse. En 2017, l'intégration de la nouvelle base de données régionale avait généré une dépense exceptionnelle.

Une dépense exceptionnelle correspondant au renouvellement de l'accréditation AFNOR permettant le classement des meublés est inscrite en 2018 (accréditation valable 5 ans).

Les Recettes :

Le versement de la collectivité reste identique.

La taxe de séjour correspond à la perception effectuée en Châtaigneraie cantalienne en 2016 (n-2).

La subvention LEADER diminue. En effet, en 2018, ne reste à inscrire que la dernière année du dossier "Animation numérique de territoire". Le financement de ce dossier était basé sur 3 années 2016, 2017 et 2018.

La subvention concernant le dossier LEADER pour la mise en place d'un réseau d'itinéraires VTT ne concerne pas l'année 2018 (dossier établi sur les années 2016 et 2017).

Les cotisations des adhérents restent sensiblement les mêmes.

La ligne "Convention/Partenariat" diminue de manière significative. Cette baisse s'explique principalement par l'hypothèse du non-renouvellement de la convention signée avec Cantal Destination permettant à l'Office de Tourisme d'animer la marque Tourisme et Handicap au niveau départemental. A ce jour, rien n'est encore défini. Le budget a été établi dans ce sens afin de ne pas avoir de surprise si jamais la convention ne devait être renouvelée. Afin de compenser cette perte, une ligne budgétaire "Fonds propres" correspondant au montant alloué par Cantal Destination dans le cadre de ce partenariat a donc été ajoutée.

Les autres recettes provenant des ventes en boutique, des ventes randonnées, de la billetterie, des visites de ville et du classement des meublés restent quasi-identiques.

Le budget prévisionnel 2018 est soumis au vote des membres présents

Approbation à l'unanimité des membres présents et représentés

2 - Dossier LEADER 2018

Dans le cadre des fiches projets LEADER déposées par l'Office de Tourisme et retenues par l'ADEPA, il est nécessaire d'avoir l'assentiment du Conseil d'Administration. Aussi, M. Manhès demande aux membres présents de délibérer sur la demande de financement établie pour l'année 2018 et qui concerne l'amélioration de l'animation numérique de territoire (voir document joint).

Après approbation, M. Manhès signe la délibération afin de compléter la demande de financement qui sera envoyée à l'ADEPA.

M. Balmisse rappelle qu'à ce jour, aucun versement n'a été effectué. Or, ces subventions ont été inscrites sur les budgets précédents à savoir 2016 et 2017. Ces délais de versement fragilisent les structures. M. Cabanes et M. Montin déplorent ce retard et confirment leur inquiétude quant au développement des projets sur les territoires concernés.

3- Insertion publicitaire : tarif

Suite à une demande de la part de prestataires, il apparaît nécessaire de proposer aux acteurs touristiques (sites de visites, activités de pleine nature, associations organisatrices d'événementiel) des tarifs permettant d'insérer des encarts publicitaires dans le Guide d'Accueil.

Jusqu'alors, ce dernier était conçu dans le cadre de la charte graphique départementale. Aujourd'hui, dans la mesure où le département n'est plus un partenaire financier des offices de tourisme, la conception graphique du document peut évoluer.

Le guide de l'adhérent détaillant les différents tarifs de cotisation proposés par l'Office de Tourisme est distribué.

Les membres du Conseil sont favorables à cette évolution. Il convient néanmoins d'être vigilant dans la qualité des encarts publicitaires fournis. En effet, il ne s'agit pas de proposer un calendrier publicitaire mais bien d'apporter une information de qualité aux vacanciers. L'encart publicitaire devra donc s'intégrer le plus possible dans le guide sous forme de rédactionnel publicitaire.

Après débat, les membres présents décident que les encarts publicitaires seront basés sur les dimensions et tarifs suivant :

- 4ème de couv format A4 210mm x 297mm : 2 000€
- 3ème de couv format A4 210mm x 297mm : 1 500€
- 1 page format A4 210mm x 297mm : 1 000€
- ½ page format A5 210mm x 148mm : 550€
- ¼ page format A6 105mm x 148mm : 300€

4. - Classement des meublés de Tourisme - tarif et accréditation

L'Office de Tourisme est habilité à classer les meublés sur son territoire de compétence mais également sur l'ensemble du département. En 2018, cette accréditation arrive à échéance (renouvelable tous les 5 ans). Ainsi, la structure fera l'objet d'un audit par le cabinet AFNOR afin de renouveler cette accréditation.

Un tableau détaillant les structures habilités au niveau du département est distribué (voir pièce jointe). Sont détaillés les tarifs appliqués pour une visite de classement pour chacun d'entre eux.

A partir de ces informations, il est décidé que dorénavant l'Office de Tourisme appliquera les tarifs suivant :

- 120€ pour une visite en Châtaigneraie cantalienne,
- 160€ pour une visite effectuée sur le département du Cantal (hors Châtaigneraie).

5. Questions diverses

Dans la mesure où la composition du Conseil d'Administration a évolué, il convient de renouveler les membres des différentes commissions (taxe de séjour et randonnée).

Les commissions seront composées comme il suit :

Commission Taxe de séjour :

M. Février (responsable) - M. Manhès - M. Cabanes - Mme Couret - M. Castanier - Mme Carsac

Commission Randonnée :

M. Lacarrière - M. Ponton - M. Cantournet - la Maison de la Châtaigne - Mme Olivier

Fin de la réunion à 10h15.